

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 04 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 826-9212	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
-
- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Les enfants sortent jouer à l'extérieur lors de mon arrivée.
- Les recommandations de la santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.
- Je remarque que les éducatrices encouragent l'autonomie de l'enfant.
- Les dossiers des enfants sont complets selon la loi sur les services de la petite enfance.

original signé par
Mona Martin

Le 04 février 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Monica Haché

Le 04 février 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date